

URGENT
par e-mail uniquement

Monsieur Olivier JORNOT
Procureur général
Ministère public
6B, route de Chancy
1213 Petit-Lancy

Genève, le 20 mars 2020

Concerne : Coronavirus COVID-19
Protection des personnes dépendantes et vulnérables en milieu carcéral
Parloirs téléphoniques avocats

Monsieur le Procureur général,

La présente fait suite à la réunion avec la Direction de l'Office cantonal de la détention (OCD) que la Commission de droit pénal et la Commission des droits de l'Homme ont eu le mardi 17 mars 2020, lors de laquelle la mise en œuvre de parloirs téléphoniques a été sollicitée, en priorité pour le suivi des dossiers urgents (détenus et audiences en vue de résoudre le risque de collusion et permettre des mises en liberté).

Plusieurs de nos membres, légitimement préoccupés, nous ont en effet adressé des demandes en ce sens, afin de préserver la bonne santé de toutes les personnes concernées.

Par la présente, nous remercions la Direction de l'OCD des démarches d'ores et déjà effectuées auprès de votre autorité.

Nous les appuyons et sollicitons qu'elles puissent être mise en œuvre sans délai.

Bien sûr, nous sommes à votre disposition et celle de la Direction de l'OCD pour un entretien afin de coordonner les démarches ou communications à effectuer à ce sujet.

Nous vous remercions de la suite bienveillante que vous réserverez à la présente et vous prions de trouver ici, Monsieur le Procureur général, l'assurance de notre respectueuse considération.

Lionel HALPÉRIN

Bâtonnier



Catherine HOHL-CHIRAZI

Présidente de la Commission
de droit pénal



c.c. par email uniquement :

M. Philippe BERTSCHY, Directeur, Office cantonal de la Détention
M. Martin VON MURALT, Directeur de la Prison de Champ-Dollon
Pr Hans WOLFF, Médecin-chef du service, Médecine pénitentiaire